

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

Prorogation du GIP-GPV des Hauts de Garonne 2011-2014
 Avenant n°3 à la convention constitutive du GIP-GP V des Hauts de Garonne
 Convention CUB/GIP-GPV 2011-2014 - Décision - Autorisation

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Contexte

La Communauté Urbaine de Bordeaux est partie prenante du Grand Projet de Villes des Hauts de Garonne depuis 2001. A ce titre, elle soutient la structure juridique qui porte le projet sous forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dont elle fait partie au côté des communes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac.

Initialement créé pour une durée de 6 ans, celui-ci a été reconduit jusqu'en août 2011, au regard des projets de territoires en cours. En effet, les modifications substantielles tant des projets que de la gouvernance ou des financements induites par la loi Borloo du 1^{er} août 2003 et par suite l'intervention de l'ANRU dans les projets ont nécessité de maintenir la structure porteuse de la cohérence et la coordination des projets.

Le territoire du GPV concentre cinq opérations sur quatre communes (Bassens, Lormont, Cenon, Floirac) qui ont toutes fait l'objet d'une convention ANRU dont la CUB est signataire. Ces opérations qui ont entraîné une recomposition urbaine et une diversification fonctionnelle et sociale de ces quartiers représente un potentiel financier de plus de 600 M€.

L'ensemble de ces opérations doit être terminé pour la fin 2014. A ce jour, trois opérations sont terminées ou en voie de l'être : Bassens, Lormont-Carriet et Cenon. Floirac-Libération et Lormont-Génicart dont le degré d'avancement se situe entre 60 et 50 % doivent se terminer courant 2014. Toutefois, ces premières opérations qui ont permis de traiter les situations les plus sensibles des années 2000 ne concernent qu'une partie du territoire. Des zones de fragilité perdurent ou se révèlent, accentuées par la dichotomie existant entre les opérations en cours de renouvellement et les secteurs non traités à ce jour.

Par ailleurs, Plaine Rive Droite sur un territoire concernant Bordeaux, Cenon et Floirac, de part et d'autre de la fracture viaire et ferrée (Boulevard Joliot Curie et LGV) se concentrent de nombreux programmes de logements sociaux. Au regard des projets en cours et de leur situation géographique aux confins des trois communes, ils nécessitent une requalification conséquente.

Face à cette situation, il apparaît nécessaire de maintenir le GIP.

L'Assemblée Générale du GIP-GPV qui s'est réunie le 3 décembre 2010 et le 14 février 2011 a adopté à l'unanimité la prolongation de la durée du GIP de 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2014 ainsi que la nouvelle répartition des droits statutaires des membres et les modalités de vote en découlant.

En effet, les statuts du GIP prévoient la possibilité de prolonger sa durée, à la majorité des deux tiers des membres du groupement.

D'autre part, l'Etat, qui détenait 1 % des droits statutaires, a souhaité que ceux-ci soient repris par les autres membres du groupement. Ce 1 % a été repris par la CUB, portant ainsi ses droits statutaires à 49 %. Les droits statutaires des Villes demeurent inchangés, de la façon suivante :

- Commune de Bassens : 3,32 %
- Commune de Cenon : 17,09 %
- Commune de Floirac : 13,50 %
- Commune de Lormont : 17,09 %
- Communauté Urbaine de Bordeaux : 49 %.

2 – Les orientations du GIP-GPV

Les missions, outre le suivi des projets ANRU, l'animation et la coordination de l'appel à projet FEDER doivent être réorientées et précisées au regard du nouvel environnement des projets.

Sur l'ensemble des missions du GIP, les thématiques suivantes qui participent à la réalisation des objectifs communautaires seront plus particulièrement suivies :

- La politique de la ville et l'habitat,
- La programmation urbaine,
- L'environnement et les espaces naturels structurants
- Le marketing territorial et l'E-communication.

2.1. – Politique de la ville et Habitat

S'agissant de la Politique de la Ville, il convient tout d'abord de poursuivre jusqu'à leur terme les missions fondatrices du GIP et d'achever le pilotage général des conventions ANRU en cours à savoir l'ORU de Génicart à Lormont dont l'échéance des travaux est prévue pour l'automne 2014, l'ORU du 8 mai 1945 à Cenon dont l'échéance des travaux est prévue pour la fin 2012 et l'ORU du quartier Libération à Floirac dont l'échéance des travaux est prévue pour la fin 2014.

Le GIP devra en outre coordonner la mise en place de nouveaux projets de renouvellement urbain sur le territoire : celui du quartier Dravemont sur le haut Floirac, celui du quartier Palmer à Cenon, celui du quartier de Carriet « intermédiaire » à Lormont, celui du quartier

Prévert à Bassens. Par ailleurs, le GIP partage la maîtrise d'ouvrage avec la ville de Bordeaux d'un projet de renouvellement urbain sur le secteur Joliot-Curie de la plaine Rive Droite, qui ambitionne de traiter de l'avenir partagé des cités Blanche, Pinçon, Sellier du Midi et Giret sur le territoire des villes de Bordeaux, Cenon et Floirac. Cette étude doit permettre d'engager un processus conventionnel dès l'année 2012.

Pour toutes ces opérations, les missions du GIP consistent à assurer la coordination générale des programmes, d'animer la conduite des négociations de financement et de mise en œuvre (référentiel projet) et de procéder à la mise en place et à la gestion des outils de suivi dans le droit fil de ce qui a été réalisé au cours des années passées. Le GIP est garant de la cohérence urbaine et sociale des opérations de renouvellement urbain au sein d'un territoire de projet global. A cet égard, un travail concernant les outils de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) sera conduit de manière à assurer une meilleure coordination des partenaires.

S'agissant plus spécifiquement de la politique de l'habitat, les travaux de la plateforme conduits par la GIP sur le territoire devront progressivement s'intégrer à ceux du PLH communautaire qui pourra ainsi s'enrichir d'un volet territorial expérimenté avec précision sur au moins trois thèmes :

- Celui du suivi social des opérations de renouvellement urbain en général, des démolitions reconstruction en particulier,
- Celui de la politique de peuplement conduite par les bailleurs sociaux de manière à se prémunir contre tout effet de « dérives » sociales dans les zones au sein desquelles des problèmes de cumul de handicaps existent déjà.
- Celui d'une programmation de l'offre résidentielle en faveur de catégories sociales spécifiques, des jeunes en particulier.

2.2. – Programmation urbaine

Le GIP, depuis le début, a travaillé dans le souci d'asseoir les opérations dans une perspective territoriale globale.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre le projet de renouvellement du plateau tout en « faisant la jonction » avec les projets initiés sur le territoire de Bordeaux sur la plaine Rive Droite. L'enjeu de la plaine Rive Droite devient central, il implique une coordination entre les projets des 5 villes, sous l'impulsion de la CUB, en s'appuyant sur les partenariats et initiatives locales...

Deux démarches sont dès lors complémentaires :

La première consiste à « récoler » les divers projets en cours de manière à faire apparaître les lignes de force, les invariants urbains et les éléments communs dans les champs couverts par la composition urbaine tels que les densités et hauteurs, les polarités, les trames vertes et bleues... Ce travail de plan guide, conduit sous la coordination de l'A'urba en lien avec la CUB, les communes et le GIP, permettra d'éclairer les processus réglementaires et de faire progresser la qualité urbaine et paysagère au fur et à mesure de l'élaboration des futurs projets.

La seconde qui relève du champ de la maîtrise d'ouvrage, consistera à réaliser une programmation urbaine financière et temporelle des projets et permettra de passer en mode projet par l'établissement d'un référentiel opérationnel. Une approche à la fois thématique et transversale couvrira les projets émanant des champs suivants :

- Le logement, les déplacements, l'environnement : trames vertes et bleues, le développement économique, les équipements et services publics, le foncier.

Le GIP coordonnera les partenaires impliqués dans l'élaboration de cette programmation préparatoire à la mise en place d'un référentiel projet que la CUB assurera avec l'aide d'un prestataire spécialisé.

2.3. – Environnement, boucle verte et espaces naturels structurants

Le parc des Coteaux a maintenant achevé l'étape de réflexion préluant à sa mise en place : il « existe » alors même que le lien vert n'est pas achevé et que certains chaînons sont encore en projet (on pense notamment au site de l'Observatoire à Floirac). Il convient maintenant, certes d'achever le lien vert, mais aussi de l'animer, de le faire vivre et de l'ouvrir aux publics plus larges de l'agglomération.

Diverses études permettent de tester un jalonnement adapté, une gestion durable support de nouveaux métiers et formations professionnelles, de nouveaux usages et une gouvernance adaptée. La durée est indispensable : à défaut d'une structure de gestion spécifique, le GIP devra pouvoir poursuivre son travail d'animation, de coordination et de pilotage tout en garantissant la cohérence avec la trame verte de la métropole. Une meilleure lisibilité est nécessaire, à l'échelle de l'agglomération, qui passe par une meilleure répartition des responsabilités des collectivités locales et l'établissement d'un programme d'actions partagées.

Le GIP sera le correspondant privilégié de ces services afin de mettre en œuvre des dispositifs d'aménagement et de gestion intégrés, et de tester, autant que nécessaire, les modalités de traitement adaptées de ce chaînon essentiel.

2.4. – Marketing territorial et E-Communication

Le GIP a initié un processus de promotion coordonnée du territoire par une étude d'opinion des habitants du territoire, puis des habitants du reste de l'agglomération, suivie de la mise en place d'un label et d'un plan media. Ce travail a vocation, à l'évidence, à être relayé et amplifié par une stratégie de promotion globale de la métropole. Tel est le sens de sa participation active aux divers débats et contributions initiés par la mission métropole 3.0.

Dans le même temps, en lien avec les services de la CUB, du département et de la région, une expérimentation est à l'œuvre pour la mise en place d'une Plateforme d'Innovation Numérique et Sociale (PINS) sur ce territoire, outil performant en faveur d'une citoyenneté repensée et interactive (web 2.0).

Enfin, le GIP pourrait être le correspondant de la CUB dans le cadre de la promotion de l'animation et de la mise en œuvre de la maquette 3D en cours de réalisation.

3 – Financement prévisionnel 2012-2014

Dans le prolongement des dispositions retenues lors du plan quinquennal qui s'achève en 2011, la CUB participera au budget de fonctionnement du GIP.

Les dépenses de fonctionnement comprennent d'une part la poursuite des missions fondatrices du GIP : le suivi des derniers projets ANRU, l'animation et la coordination du projet urbain intégré FEDER d'autre part l'animation et la coordination des thématiques relevant de la programmation urbaine de l'environnement et du numérique.

Le plan de financement joint à la présente délibération fait apparaître les besoins financiers du GIP jusqu'en 2014, soit 217 000 € de 2012 à 2014.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°2001/100 du 19 janvier 2001,
VU la délibération n°2005/0965 du 16 décembre 2005,
VU la délibération n°2007/0386 du 25 mai 2007,
VU le projet de convention joint.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la durée des missions du GIP dépasse sa durée légale puisque dans le cadre de son rôle de chef de file du projet urbain intégré FEDER, le GIP se doit d'assurer ses fonctions au moins jusqu'à fin 2013.

DECIDE

Article 1 : Le prolongement du GIP du 31 août 2011 au 31 août 2014 par avenant n°3 de la convention constitutive du GIP.

Article 2 : La nouvelle répartition des droits statutaires des membres et les modalités de vote afférentes.

Article 3 : M. le Président est autorisé à signer l'avenant n° 3 à la convention constitutive du GIP-DSU du GPV des Hauts de Garonne.

Article 4 : M. le Président est autorisé à signer la convention afférente CUB-GIP.

Article 5 : La participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au financement du GIP pour la période 2011-2014 d'un montant global de 651 000 €. Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 MAI 2011**

PUBLIÉ LE : 17 MAI 2011

M. JEAN TOUZEAU